



## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

En exercice	14
Présents	09
Votants	10

L'an deux mille dix-huit, le 30 juillet,

Le conseil municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué le 26 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe GUITTON, Maire.

Présents : Christophe GUITTON - Daniel AUDIBERT - Chantal MACQUET - Dominique BOUVET - Eric PIERRE - Laurence NIQUET - François FOSSOUX - Jean-Paul DERONZIER - Jérémie JOSNET.

Pouvoirs : Bénédicte VIVIANT par Chantal MACQUET

Absents : Jean-Philippe TAVARES - Edwige BALDACCHINO - Johann JARROUX - Orlane RAGOT.

Secrétaire de séance : Laurence NIQUET.

**18/31**

### Objet :

#### **Attribution du marché de réhabilitation du presbytère**

Christophe GUITTON, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Dans le cadre de la rénovation de l'ancien presbytère et dans le but de le relouer un ensemble de travaux ont été prévus :

- Remplacement des menuiseries ;
- Réfection de la salle de bain ;
- Mise aux normes de l'électricité ;
- Réfection des peintures et papiers peints.

Vu le nouveau code des marchés publics, la procédure adaptée a été adoptée pour ce marché et l'avis d'appel publié le 27 juin 2018.

Deux dossiers pour ce lot unique ont été déposés.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 23 juillet 2018 qui a retenu après analyse des plis la SCARL A&MO sise à La Balme-de-Sillingy (SIRET : 80305352900019). Le coût total est de 78 275,82 € TTC (soixante-dix-huit mille deux cent soixante-quinze euros et quarante-vingt-deux cents).

■ **Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition**

■ **Ont voté pour : l'ensemble des conseillers**

■ **Se sont abstenus : néant**

■ **Se sont opposés : néant**

Pour extrait conforme,

Le Maire

M. Christophe GUITTON

■ Délibération devenue exécutoire compte tenu de  
■ la télétransmission en Préfecture le 02 août 2018  
■ et de la publication le 02 août 2018

■ Le Maire

